

dégradé de son mandarinat et condamné à une amende, à des dommages et intérêts, parfois à la prison ; si son erreur a fait exécuter un innocent, il paie cette erreur de sa tête ; enfin le magistrat instructeur, qui a usé de la prison ou du rotin vis-à-vis d'un accusé que la suite des débats renvoie libre, est condamné à un nombre égal de jours de prison ou de coups de rotin, ou à un rachat très onéreux.

De telles précautions entourent la justice, de telles immunités préservent les citoyens, qu'il semble que l'application des lois doive toujours se faire d'une manière impeccable. Il n'en est rien, à cause de la grande quantité de subalternes qui trompent et endorment les chefs de la justice, à cause de l'impossibilité presque absolue des réclamations, à cause de la vénalité du plus grand nombre des fonctionnaires, malheureusement choisis par la dynastie mandchoue, en dehors des règles confucéennes.

Les traditions les plus anciennes, le culte des Ancêtres, l'amour exclusif de la race, l'isolement du citoyen vis-à-vis la loi et vis-à-vis les hiérarchies mandarinales exécutrices de la loi, ont fondé dans le cœur de tout Jaune cet intime et vibrant sentiment de fraternité ethnographique, appelé « Gen », et qu'on traduit volontiers par solidarité. C'est cette solidarité, conséquence pratique de tout le dogme religieux et philosophique, qui dirige la vie et les actes des Jaunes, et qui fait le fonds et le tréfonds de l'âme chinoise. Elle est sortie armée de logique impérieuse, du système philosophique et de la « grande formule